



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU HAUT-RHIN

### PRÉFECTURE

CABINET DU PRÉFET

Service Départemental

de la Communication Interministérielle

Affaire suivie par :

Mlle Christelle BIEGEL

☎ : 03 89 29 21 06

Fax : 03 89 41 38 44

[christelle.biegel@haut-rhin.gouv.fr](mailto:christelle.biegel@haut-rhin.gouv.fr)

### Circulaire à l'attention de Mesdames et Messieurs les Maires

(En communication à Madame et Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissement)

Colmar, le 15<sup>e</sup> MAR. 2017

**OBJET** : campagne nationale de communication relative au vote par procuration

**P-J** : dépliant et bannières internet

Dans la perspective de l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai 2017 et des élections législatives des 11 et 18 juin 2017, le ministère de l'Intérieur et le service d'information du gouvernement (SIG) ont conçu une campagne d'information et de communication grand public sur le vote par procuration et l'incitation au vote.

Pour éviter l'afflux des demandes de dernière minute auprès des officiers de police judiciaire, je vous remercie de bien vouloir assurer la meilleure diffusion de cette information à l'aide des outils de communication joints en annexe.

Par ailleurs, l'électeur peut également gagner du temps et préparer sa demande en ligne. Le formulaire de demande de vote par procuration est désormais accessible sur <http://service-public.fr>. Il peut être rempli sur ordinateur puis imprimé et remis au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance du domicile ou du lieu de travail.

Toutes les informations relatives au vote par procuration ainsi que le formulaire sont disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans le Haut-Rhin à l'adresse suivante : <http://www.haut-rhin.gouv.fr>.

Je vous remercie par avance pour votre contribution.

Pour le Préfet et par délégation,  
La sous-préfète, directrice de cabinet

Régine PAM